

# **LES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DE LA VILLE DE LIBOURNE**

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### Préambule

Le comptable public n'étant pas en mesure de produire les comptes de gestion avant le vote du budget primitif, la collectivité ne peut donc pas voter son compte administratif 2020 et reprendre définitivement les résultats de l'exercice précédent.

Néanmoins, la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorise une reprise anticipée des résultats qui doit être justifiée par :

- Une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- Par une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable,
- Par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

En accord avec le comptable public, les résultats anticipés 2020 repris dans le budget primitif 2021 sont les suivants :



### **Budget principal**

- Résultat de la section de fonctionnement : + 1 889 214.65 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 573 060.88 €
- **Résultat cumulé : + 2 462 275.53 €**
  
- Résultat de la section d'investissement : + 1 340 339.91€
- Résultat de l'exercice antérieur : - 1 780 487.65 €
- **Résultat cumulé : - 440 147.74€**
  
- Restes à réaliser dépenses : 1 712 755.67 €
- Restes à réaliser recettes : 183 555.52 €
- **Solde des restes à réaliser : - 1 529 200.15 €**
  
- **Besoin de financement investissement : - 1 969 347.89 €**



### **Affectation des résultats comme suit :**

- En excédent reporté de fonctionnement : **+ 250 000 € (article R002)**
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement **(article R1068) :**  
**+ 1 969 347.89 €**
- Excédent capitalisé en couverture complémentaire du besoin de financement **(article R1068) : 242 927.64 €**

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif, qui doit intervenir avant le 30 juin et si une différence existe avec la reprise anticipée, elle sera régularisée par une décision modificative.

## Eléments essentiels à retenir du budget primitif 2021

### - LES REFORMES FISCALES

#### o La refonte de la fiscalité locale

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (THRP).

A compter de 2021, la commune de Libourne se voit transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur son territoire en compensation de cette perte.

Le législateur a prévu une compensation à l'euro près. Ce transfert entraîne pour les communes la perception d'un produit supplémentaire de TFPB qui ne coïncide jamais à l'euro près.

Aussi, pour garantir la compensation à l'euro près, un coefficient correcteur a été mis en place.

La ville de Libourne se trouve dans le cas où la part départementale de TFPB est inférieure à la perte des recettes de THRP et sera donc concernée par un coefficient correcteur.

**TH ville de Libourne 2020 = 7 254 152 €**

(THRP + Allocations compensatrices TH + Produit annuel moyen des rôles supplémentaires)

**TFPB départementale 2020 = 5 796 669 €**

**Différence des ressources à compenser = 1 457 483 €**

Coefficient correcteur (COCO) = 1.093773

En 2022, la refonte ne privera pas les communes, comme c'est le cas en 2021, de la dynamique de leurs bases.

#### o **La baisse des impôts fonciers des locaux industriels** (*Article 29 loi de finances 2021 en date du 29 décembre 2020*)

Le calcul des bases foncières des locaux industriels soumis à la méthode comptable sont modifiées et aboutissent à la diminution de moitié des impôts fonciers (TFB et CFE) payées par les entreprises. Cette baisse d'impôts sera intégralement compensée aux communes, en multipliant la perte de bases par le taux de TFPB. Pour 2021, cette compensation est intégrée dans le calcul de la compensation de la perte de TH.

Allocation compensatrice pour les locaux industriels : **527 266 €**

### - DES BASES FISCALES FAIBLES

La ville de Libourne a des bases de fiscalité directe locale faibles. Pour preuve, le produit des impôts locaux 2019 par habitant (derniers chiffres connus) place Libourne en 15<sup>ème</sup> position sur 20 communes de la nouvelle Aquitaine appartenant à la même strate de population (20 à 50 000 habitants).

	Chiffres 2019 (eco.gouv)	Produit des impôts locaux par hab
1	la Teste du Buch	1074
2	Biarritz	1012
3	Bégles	799
4	Gujan Mestras	775
5	Angouleme	758
6	Gradignan	749
7	Villenave d'Ornon	744
8	Le Bouscat	739
9	Cenon	732
10	St Médard en Jalles	731
11	Perigueux	727
12	Talence	708
13	Rochefort	670
14	Bergerac	652
15	Libourne	648
16	Eysines	642
17	Agen	589
18	Lormont	542

La valeur locative moyenne 2020 de la commune de Libourne s'élève à 3 148 €.

Classement sur VLM 2020		Valeur locative moyenne 2020
1	la Teste du Buch	5 079
2	St Médard en Jalles	4 956
3	Le Bouscat	4 519
4	Gujan Mestras	4 372
5	Gradignan	4 314
6	Eysines	4 174
7	Villenave d'Ornon	4 136
8	Biarritz	3 925
9	Lormont	3 683
10	Talence	3 618
11	Cenon	3 549
12	Bégles	3 447
13	Bergerac	3 218
14	Angouleme	3 188
15	Libourne	3 148
16	Rochefort	3 051
17	Perigueux	2 787
18	Agen	2 731

- **AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE BATI**

Le choix s'est porté sur une augmentation du taux de la taxe foncière bâtie de **5 points**.

Taux de taxe foncière bâtie 2020 = 28.69 % + 17.46 % (taux du Dpt) = 46.15 %

Taux de taxe foncière bâtie 2021 = 33.69 % + 17.46% = **51.15%**

Produit supplémentaire de fiscalité relevant de la hausse du taux : **1 651 350 €**

**Ce produit est affecté à plus de 70% à l'autofinancement permettant ainsi la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux, tout en limitant la mobilisation de l'emprunt.**

En 2021, le montant de la taxe foncière sur le bâti restera l'un des plus faibles pour les villes de la même strate démographique de notre région, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Classement sur le montant de la taxe foncière (ville + EPCI) calculée sur la Valeur Locative Moyenne (VLM) de chaque commune (Taux 2020 sauf Libourne sur Taux 2021)**

	Taux TF 2021	TF ville 2021	taux interco 2021	TF EPCI 2021	TFPB 2021 (ville + EPCI)	
1	la Teste du Buch	40,89%	1 038	3,31%	84	1 123
2	St Médard en Jalles	42,67%	1 057	0,00%	0	1 057
3	Gradignan	47,93%	1 034	0,00%	0	1 034
4	Le Bouscat	45,38%	1 025	0,00%	0	1 025
5	Perigueux	68,52%	955	3,74%	52	1 007
6	Gujan Mestras	42,55%	930	3,31%	72	1 002
7	Angouleme	61,69%	983	0,406%	6	990
8	Villeneuve d'Ornon	47,67%	986	0,00%	0	986
9	Bergerac	60,45%	973	0,50%	8	981
10	Eysines	46,00%	960	0,00%	0	960
11	Cenon	53,63%	952	0,00%	0	952
12	Talence	49,69%	899	0,00%	0	899
13	Lormont	48,58%	895	0,00%	0	895
14	Bègles	51,37%	885	0,00%	0	885
15	Libourne	51,15%	805	4,29%	68	873
16	Agen	60,85%	831	0,00%	0	831
17	Rochefort	52,64%	803	1,46%	22	825
18	Biarritz	28,65%	562	0,29%	6	568

La répartition des recettes de fiscalité directe locale en 2021 :


Fiscalité	bases prévisionnelles 2021 (état 1259)	Taux 2021	Produit 2021
Taxe d'habitation			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 438 026 €	21,02%	302 273 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	736 828 €	21,02%	154 881 €
Taxe foncière bâti	33 027 000 €	51,15%	16 893 311 €
taxe foncière non bâti	321 300 €	49,17%	157 983 €
Coefficient correcteur			1 478 728 €
<b>Total</b>			<b>18 987 176 €</b>

Allocations compensatrices	2 021
TH	
TF	18 214 €
TF pour Locaux professionnels	527 266 €
TFNB	17 539 €
<b>Total</b>	<b>563 019 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>19 550 195 €</b>

- **COUVERTURE DE LA DETTE EN CAPITAL ET DEPENSES IMPREVUES PAR LES RESSOURCES PROPRES :**
  - o Dette : 4.7 M€
  - o Ressources propres : 7.2M€
  
- **MORATOIRE SUR LES RECRUTEMENTS EN 2021**
  
- **MAINTIEN D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX DE 14 M€**
  
- **POURSUITE DES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE,** avec, par exemple, un coût de 62 000 € mensuels pour le centre de vaccination à partager avec la Cali.
  
- **ACCUEIL DE DEUX ETAPES DU TOUR DE FRANCE**

Cet évènement populaire et prestigieux, offrant à la Ville de Libourne une visibilité touristique et culturelle, se traduit budgétairement par une inscription de 445 K€ en dépenses et de 75 K€ en recettes, certaines relatives à des mécénats. Une demande de subvention, non inscrite au budget, de 100 000 €, a été faite pour obtenir du LEADER et d'autres mécénats sont en attente. Les dépenses sont regroupées sous le chapitre 011-charges à caractère général :

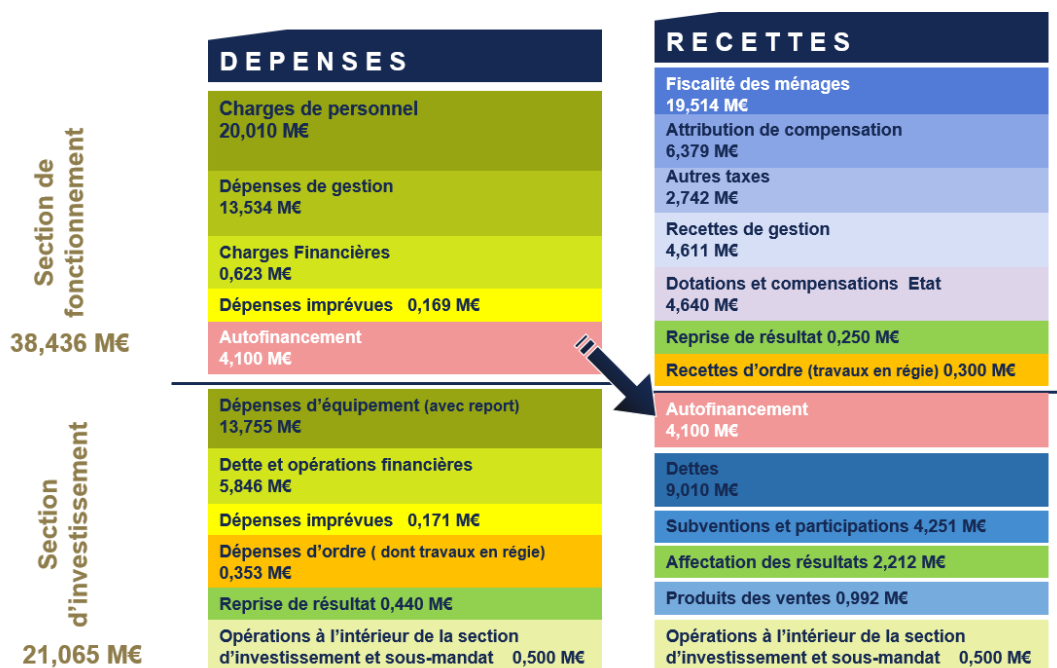
  - o 100 000 € de droits d'inscription sur les 240 000 €, le reste étant pris en charge par La Cali pour 80 000€ et le conseil départemental de la Gironde pour 60 000€
  - o 120 000 € de frais techniques et logistiques,
  - o 150 000 € pour l'organisation de manifestations,
  - o 60 000 € de communication,
  - o 80 000 € pour la sécurité.

 Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à **59 502 510 €**.

**La section de fonctionnement s'élève à 38 436 810 €** (36 892 900 € en 2020), **la section d'investissement à 21 065 700 €** (20 641 830 € en 2020).

Par rapport au budget 2020, la section de fonctionnement est en hausse de 4.2 % et la section d'investissement est en hausse de 2%.

## I - LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL



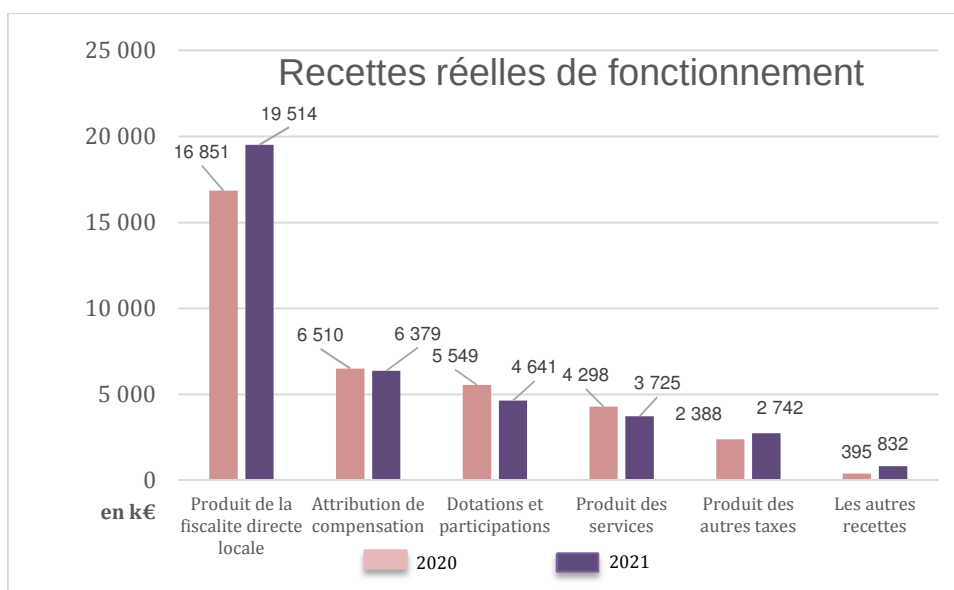
## II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 : 37 833 110 €

Elles sont composées des produits de fonctionnement suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale,
- L'attribution de compensation,
- Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses),
- Le produit des services,
- Le produit des autres taxes,
- Les autres recettes.

Elles s'élèvent à **37.8 M€** au BP 2021, soit une hausse de 5 % par rapport au budget de 2020 (+ 1.8 M€).



Au sein des recettes réelles de fonctionnement, **les recettes fiscales, y compris l'attribution de compensation, et les autres taxes représentent 76%, les dotations et participations représentent 12 %, soit 88 % au total pour ces deux ressources.**

**1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 73111) ressort pour 2021 à 19.5 M€ et évolue de 15.8 % par rapport au BP 2020 (+ 2.7 M€), dont :**

- 1 650 k€ d'effet taux
- 300 k€ d'effet bases
- 741 k€ d'intégration de la compensation TH dans le produit fiscal que l'on ne retrouvera plus dans le chapitre 74 dotations et participations.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2020 et 2021 :

Fiscalité	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit 2020	Bases prévisionnelles 2020 recalculées suite refonte fiscale	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit 2021
Taxe d'habitation	32 842 480	21,02%	6 903 489 €	1 435 157	1 438 026	21,02%	302 273 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires							
Taxe d'habitation sur les logements vacants	533 520	21,02%	112 146 €	533 520	736 828	21,02%	154 881 €
Taxe foncière bâti	33 741 000	28,69%	9 680 293 €	33 983 253	33 027 000	51,15%	16 893 311 €
taxe foncière non bâti	316 700	49,17%	155 721 €	320 980	321 300	49,17%	157 983 €
Coefficient correcteur							1 478 728 €
Compensation Bases locaux industriels *							527 266 €
<b>Total</b>			<b>16 851 649 €</b>				<b>19 514 442 €</b>

\* la compensation des bases locaux industriels est inscrite au BP 2021 sur le compte 73 "impôts et taxes" et sera transférée par DM sur le compte 74 "dotations et participations"

Les bases 2021 de THRS sont actualisées à hauteur de +0,2%.

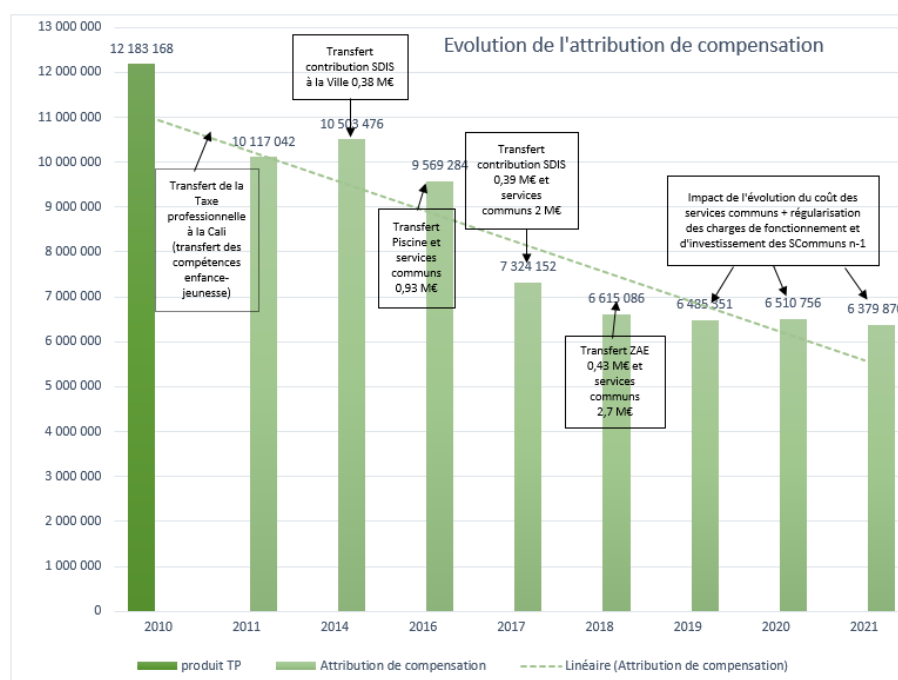
Les bases de THLV augmentent de + 38%.

Les bases de taxe foncière bâtie diminuent de - 2,81 % (bases locaux industriels).

Les bases de taxe foncière non bâtie augmentent de 0,10%.

Le Produit de la taxe foncière bâtie augmente de 10,83 % consécutivement à la hausse du taux.

**1.2 L'attribution de compensation (cpt 73211) : 6.38 M€ (6.5 M€ en 2020, soit -130 900 €)**



L'attribution de compensation prévisionnelle 2021 baisse du fait de l'évolution des charges de personnel, et de gestion des services communs ainsi que par la prise en charge des prestations de planification des autorisations du droit des sols



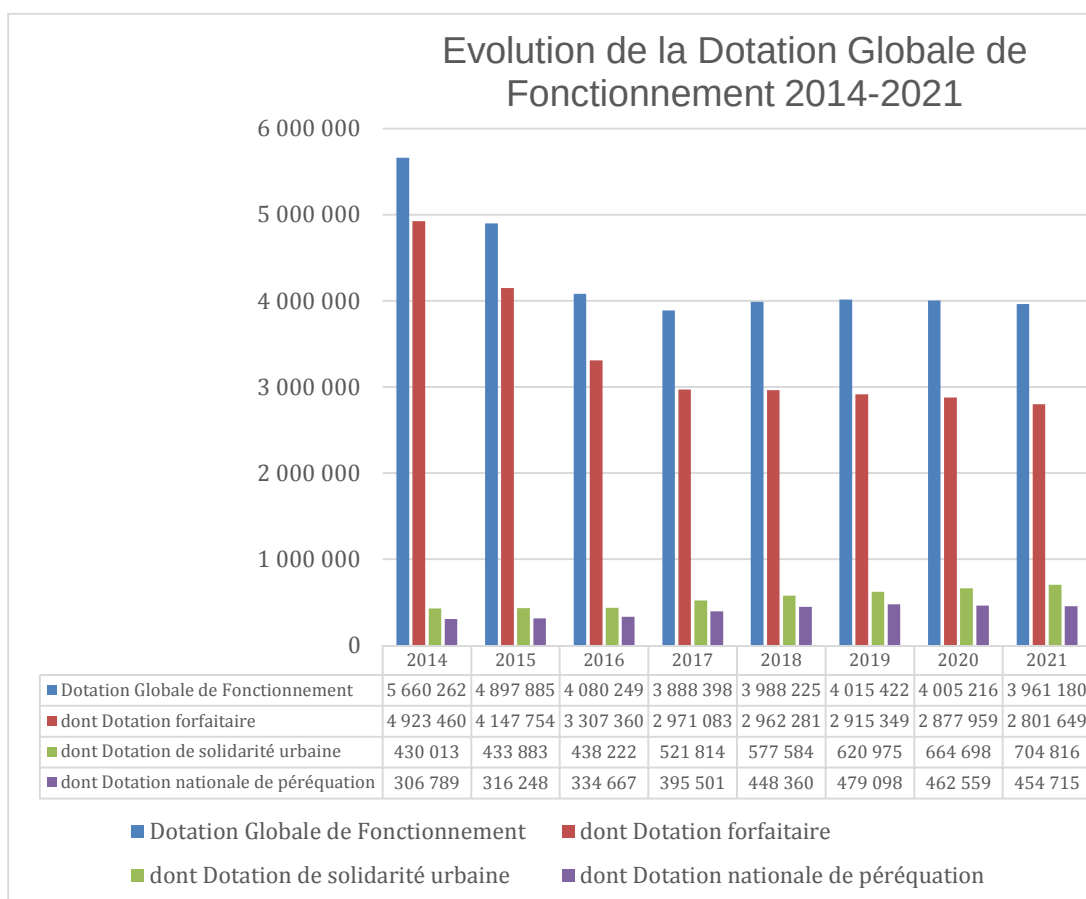
### 1.3 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 4.6 M€ pour 2021, soit une baisse de 16% par rapport au BP 2020 (- 0.9 M€)

Ce compte regroupe deux catégories de recettes :

- **Les dotations de l'Etat** (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), allocations compensatrices fiscales) pour **4.2M€**, baissent de 16 % par rapport à 2020, soit - **0.8M€** qui s'explique, pour 0.7M€, par le transfert vers le produit fiscal (compte 7311), de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), pas encore notifiée par la DGCL au moment de bouclage du budget, est composée de :

- **La dotation forfaitaire**, principale dotation de l'Etat versée aux communes, n'a pas vu ses modalités de calcul modifiées (Dotation forfaitaire n-1 +/- variation de la population DGF – Ecrêtement en fonction du potentiel fiscal de la commune). Avec un montant estimé à **2.8 M€**, elle subit une baisse de **76 310 € par rapport à 2020**.
- **La dotation de solidarité urbaine** est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle bénéficie aux communes de 10 000 habitants et plus (deux premiers tiers éligibles soit les 685 premières communes classées selon l'indice synthétique). **En 2021, elle est en hausse de 40 118 €, soit un montant estimé de 704 816 €.**
- **La Dotation nationale de péréquation : 454 715 €,** soit une diminution de 7 544 €.



- **La Dotation Générale de Décentralisation au titre du service communal d'hygiène et de santé** est figée à **143 311 €** depuis 2013.
- **La Dotation Forfaitaire de Recensement (4 700 €) et la Dotation pour les titres sécurisés** au titre de l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports (**24 260 €**) demeurent stables.
- **Les compensations fiscales**, perdant la compensation TH affectée dans le produit fiscal, ne comprennent que les compensations de la taxe foncière bâtie et non bâtie, auxquelles s'ajoute cette année, la compensation pour la baisse de la taxe foncière bâtie des locaux industriels pour 527 266 €. Ce produit, notifié avec l'état 1259 reçu après le bouclage du budget, a été inscrit dans le produit fiscal (compte 7311) et non dans les compensations fiscales. Ce changement de compte budgétaire fera l'objet d'une prochaine décision modificative.
  - **Les participations d'un montant de 405 374 € baissent de 132 626 €** par rapport au BP 2020

Elles concernent toutes les subventions versées par la CAF, l'Etat, la Région et le Département pour les accueils périscolaires, l'école municipale des sports, sports vacances, l'ANAH...

La participation de l'Etat au financement des écoles maternelles privées pourrait pâtir d'un décalage de deux ans. En effet, calculée au vu des comptes administratifs, la participation 2020, prévue en dépenses au budget 2020, devrait être versée en fin d'année 2021, voire début 2022. Par prudence budgétaire, ce produit d'un montant de 125 000 €, n'a pas été inscrit au BP et fera éventuellement l'objet d'une décision modificative en cours d'année en fonction des informations des services de l'Etat.

- **Le FCTVA d'un montant de 50 000 €** relatif à la récupération de la TVA (taux 16.404% du TTC) des travaux d'entretien des voiries et des bâtiments.

#### **1.4 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 3.7 M€**

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (stationnement, culture, sport, restauration, périscolaire, autres prestations...) ainsi que les produits relatifs aux mises à disposition de personnels et de moyens.

**Ce poste diminue de 13 % soit -0.6M€ par rapport au BP 2020.** Cette baisse s'explique principalement par la fin de la convention de gestion de la piscine prévue dès l'ouverture du centre aquatique et le transfert du personnel à La Cali au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce poste regroupe :

- **Les recettes du stationnement payant et du forfait post stationnement : 978 k€** inscription en progression de 45 000 €.
- **Les services offerts à la population** (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, locations de salle,...) : **900 k€**. Inscription prudente, se situant entre les encaissements 2019 d'1M€ et ceux de 2020 pour 750 K€.
- **Les concessions dans les cimetières** avec une stabilité de la prévision budgétaire: **81 K€**
- **Le montant prévisionnel des redevances d'occupation du domaine public (RODP) de 126 k€** où l'on retrouve principalement les autorisations destinées au passage des canalisations de gaz, d'électricité, téléphone, le parking souterrain... en augmentation de 14 300 €.
- **Les recettes des conventions de mise à disposition du personnel entre la ville et La Cali** d'un montant de **872 k€**. Ce poste enregistre principalement le personnel du périscolaire et des écoles de la Ville, mis à disposition auprès de La Cali pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

- **Les remboursements de frais entre la ville et La Cali**, passent de **1.114 M€ en 2020 à 490 K€**, soit une baisse de **624 K€** et regroupent principalement :

- La convention de gestion de la piscine municipale (**140 k€**) en baisse de 620 K€ puisqu'elle n'intègre plus le personnel. Cette convention se terminera dès l'ouverture du Centre aquatique (courant 2021).

Les autres produits restent stables, il s'agit :

- De la convention de gestion des zones d'activités économiques (**43 k€**),
- Des remboursements des frais de gestion pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse (**248 k€**),
- Des remboursements au titre de la convention de prestations de services, (interventions du CTM, carburant,..) (**58 k€**).

- **Les remboursements des frais de restauration, carburant... par le CCAS pour 120 K€**

### 1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2.74 M€ (2.39 M€ au BP 2020)

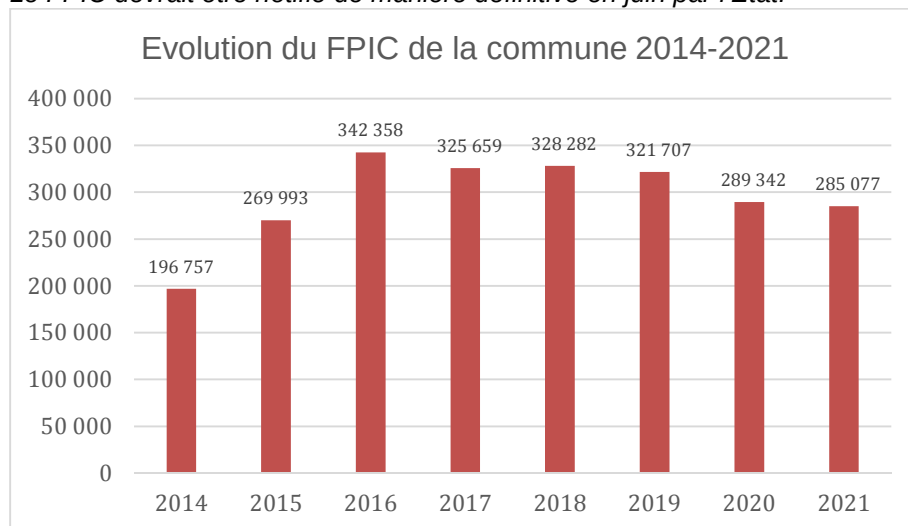
Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, regroupent :

- **Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :**

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 Md €. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu par le bloc communal localement en fonction de certains critères (CIF, population DGF, potentiel financier par habitant, modification de la carte intercommunale).

**Le montant du FPIC en 2021 est estimé à 285 077 €** (en baisse de 40 905 €).

*Le FPIC devrait être notifié de manière définitive en juin par l'Etat.*



- **La taxe locale sur la publicité extérieure (267 k€)**, en augmentation de 90 K€ compte tenu des dégrèvements apportés en 2020, pendant la crise sanitaire,
- **Les droits de mutation à titre onéreux (1.4 M€)**, avec une prévision qui se situe entre les recettes perçues en 2019 (1.6M€) et celles de 2020 (1.2M€),
- **Les droits de place** (marchés terrasses) (**230 k€**), en augmentation de 85K€ par rapport au BP 2020, mais une prévision qui reste encore inférieure à 2019 (330K€) du fait de la poursuite de la crise sanitaire,
- **La taxe sur l'électricité (520 k€)**, montant calé sur l'encaissement 2020.

## 1.6 Les autres recettes : 831 k€

Elles recouvrent principalement les **revenus des immeubles (223k€)** en augmentation de 30K€ étant donné les dégrèvements sur 2020, **les produits exceptionnels (494k€)** dont une opération de régularisation comptable (377 k€) entre le budget annexe d'assainissement Libourne de La Cali et le budget principal de la Ville suite aux transferts de la compétence de l'assainissement et 75K€ de mécénat Tour de France.

## 2) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 353 700 €

Elles concernent :

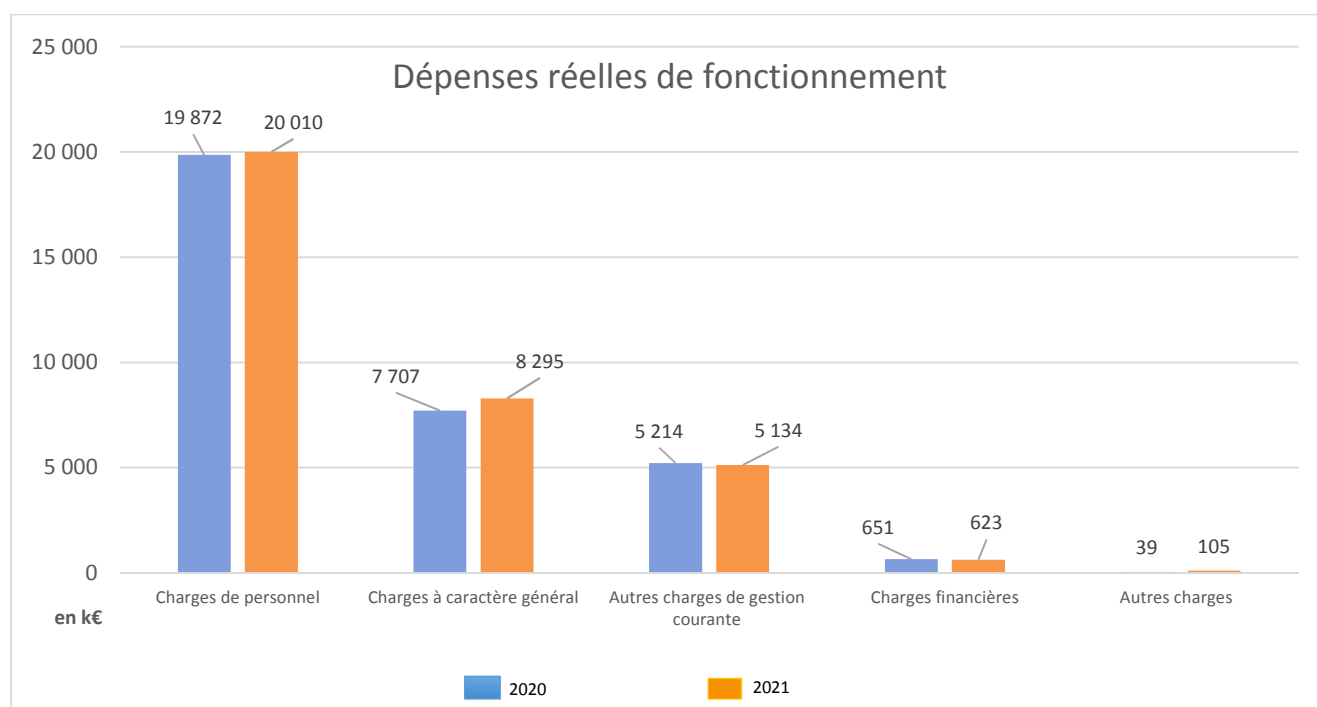
- les travaux d'investissement en régie pour **300 000 €**,
- l'amortissement des subventions pour **23 700 €** et des frais de renégociation d'emprunt pour **30 000 €**.

## 3) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 336 810 €

Elles se décomposent en cinq rubriques principales :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général,
- Les autres charges de gestion courante,
- Les charges financières,
- Les dépenses imprévues.

Elles s'élèvent à **34,3 M€**, soit une augmentation de seulement 0,8 % par rapport au BP 2020 (**+295 610 €**)



### 3.1 Les dépenses de personnel (012) : 20 010 000 € (+0.7%)

Les charges de personnel augmentent de 138 K€ par rapport au BP 2020 et représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

En raison du transfert du personnel de la piscine à La Cali au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un montant de 483 000€, les charges de personnel progressent en fait de 3.2%, et cela malgré un moratoire sur les recrutements.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- GVT : 241 000 € dont PPCR pour 103 000 €,
- RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juillet : 120 000 €,
- Impact recrutements 2020 : 199 000 €,
- CDD et prime précarité : 210 000 €,
- Départs à la retraite 2020, fin contrat et prime Covid 2020 : - 192 400 €.

### 3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : 8 295 293 € (+7.6%)

Ce chapitre augmente de 588 k€ par rapport au BP 2020 et représente 24.15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est due principalement aux dépenses liées au Tour de France et à l'ensemble des manifestations prévues autour de cet évènement (détail au début de la note dans les éléments essentiels du budget).

Hormis ces dépenses exceptionnelles pour 2021, les charges à caractère général progressent seulement de 143K€ soit + 1.9%

Ce chapitre regroupe principalement :

- Les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage, téléphonie, carburant) : **1 572 k€, soit - 48 k€** par rapport au BP 2020.
- Les contrats de prestation de service et de maintenance : **907 k€, soit -60 k€** et ce malgré la nouvelle prestation sur le traitement des moustiques pour 50K€.
- Les achats de fournitures et de petits équipements, de fournitures et équipements de voirie, de produits d'entretien, de vêtements de travail : **773k€, soit + 64 k€.**
- Les travaux d'entretien des bâtiments publics : **99k€, soit +4 k**
- Les travaux d'entretien des espaces verts/environnement : **379 k€, soit +37 k€** correspondant au nettoyage chemin du Ruste.
- La restauration municipale : **641 k€, soit +35 k€** avec la poursuite du développement des repas bio.
- Les locations immobilières : **176k€, soit - 45 k€.**
- Les assurances : **230 k€, soit + 18 k€.**
- Histoire et patrimoine : **76K€ soit +60 K€** dont 40K€ pour la création d'une bande dessinée sur l'histoire de Libourne dans le cadre du 750<sup>ème</sup> anniversaire de la Bastide.

### 3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : 5 134 227 € (-1.5 %)

Ces charges représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement, en baisse par rapport au BP 2020 de 79 K€.

Ce chapitre regroupe principalement la subvention du CCAS, le virement au FAC et les subventions aux associations.

- La subvention au CCAS d'un montant de 2 528 000 € baisse de 79 500 € par rapport à 2020 sachant qu'en 2020 la subvention intégrait 87 500 € de dépenses Covid. Hors Covid, elle n'augmente que de 8 000 €.
- Le virement au budget du FAC d'un montant de 970 000 € retrouve le financement d'une année « normale » (995 000 € au BP 2019) soit une augmentation de 201 000 € par rapport à 2020,
- Les subventions aux associations sont en baisse de 30 000 €,
- En 2020 une subvention exceptionnelle de 170 000 € avait été prévue pour équilibrer le budget du Port de Libourne/Saint-Emilion compte tenu de la crise sanitaire.

### **3.4 Les charges financières (cpt 66) : 623 000 € (- 4.3 %)**

Les charges financières représentent 1.8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant stable de **570 k€**.
- des intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de **53 k€**.

### **3.5 Les dépenses imprévues (cpt 022) : 169 192 € (-70%)**

En 2020 les dépenses imprévues intégraient les résultats issus des budgets annexes Eau et Assainissement (collectif et non collectif) pour 337 173 € ce qui explique leur baisse importante sur 2021.

## **4) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 4 100 000 €**

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et progressent de 44% soit +1.25 M€. Elles sont composées :

- **Du virement à la section d'investissement qui passe de 1M€ en 2020 à 2M€ en 2021**, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.
- **Des dotations aux amortissements d'un montant de 2.1 M€ (+250k€)** qui contribuent également au financement des investissements.

## **III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'élève à **21 065 700 €**.

L'équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement (**2 M€**) et les dotations aux amortissements (**2.1 M€**).

### **1) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 14 069 869 €**

Le financement des investissements 2021 est assuré principalement par :

- Les subventions : 2.3 M€,
- Les emprunts : 8.4 M€,
- Les ressources propres (FCTVA, Taxe d'aménagement) : 1.9 M€,
- Les cessions : 1 M€.

### **2) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 18 059 097 €**

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

#### **2.1 La dette : 5.1 M€**

Le remboursement de la dette en capital est d'un montant **de 3 830 k€**.

La Ville compte sur son budget principal 37 emprunts répartis auprès de 9 établissements bancaires. Le capital restant dû au 01/01/2021 est de 37.7 M€ (34.6 M€ au 01/01/2020) et le taux moyen s'élève à 1.35 %.

Le loyer d'investissement du PPP (partenariat public privé) relatif à l'éclairage public et à la signalisation tricolore s'élève à un montant de **697 k€**.

Le refinancement de la dette pour **610 k€** (opération neutre en dépense et recette)

## **2.2 Les dépenses d'équipement : 13 738 267 € (hors travaux en régie pour 300 k€)**

Les investissements sont répartis entre **les opérations votées en AP/CP** pour un montant total de **6 459 666 €** et **des opérations à caractère annuel, récurrent ou ponctuel**, pour **5 565 845 €**.

Les opérations en report de crédit pèsent pour **1 712 756 €**.

### **LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2021**

#### **LES GRANDS PROJETS**

<i>Quais de la confluence</i>	1 471 k€
<i>Requalification des espaces publics (Place Princeteau, rues Orbe et Union)</i>	1 245 k€
<i>Projet urbain de quartiers (place du souvenir français)</i>	700 k€
<i>Projet cœur de bastide (concession aménagement)</i>	485 k€
<i>Plan vélo</i>	420 k€
<i>Lancement de la réhabilitation Eglise St Jean + place</i>	220 k€

#### **LES AUTRES OPERATIONS**

<i>Voiries et trottoirs</i>	1 000 k€
<i>Acquisitions foncières</i>	970 k€
<i>Opérations récurrentes, travaux de mise à niveau du patrimoine</i>	583 k€
<i>Opérations sportives (aménagement &amp; équipement)</i>	383 k€
<i>Vidéo Protection et vidéo verbalisation</i>	340 k€
<i>Matériels roulants</i>	335 k€
<i>Aménagement école élémentaire du Sud</i>	325 k€
<i>Equipements informatiques et téléphonie</i>	209 k€
<i>Aides à la restauration façade</i>	170 k€
<i>Opérations culturelles (dont Arts dans la ville)</i>	161 k€
<i>Pont Beauséjour</i>	133 k€
<i>Démarche développement durable (verdissement)</i>	100 k€
<i>Signalisation et voirie mise en place Zone 30</i>	100 k€
<i>Lutte contre les moustiques</i>	100 k€

## B – LES BUDGETS ANNEXES

### FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

- Résultat de la section de fonctionnement : + 135 691.77€
- Résultat de l'exercice antérieur : + 63 806.23 €
- Résultat cumulé : + 199 498.00 €
  
- Résultat de la section d'investissement : + 24 711.85 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 73 595.27 €
- Résultat cumulé : - 48 883.42 €
  
- Restes à réaliser dépenses : 58 570.59 €
- Restes à réaliser recettes : 0 €
- **Solde des restes à réaliser : - 58 570.59 €**
  
- **Besoin de financement investissement : 107 454.01 €**

#### ➔ Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement : + 92 043.99 € (article R002)
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 107 454.01 €
- Report du déficit d'investissement : - 48 883.42 € (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à **1 694 219 €**.

Le budget est équilibré par la subvention du budget général de la ville, en section de Fonctionnement, **pour un montant de 970 000 € (769 000 € en 2020)**. Cette subvention est revenue au même niveau que 2019. La baisse sur 2020 est due à la crise sanitaire.

### La structure simplifiée du budget annexe

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges de fonctionnement 662 076€		Subvention Ville de Libourne Fest'art 309 000 € Théâtre 661 000 €	
Charges de personnel 465 844 €		Produits des services Théâtre 35 500 €	
Charges de gestion 28 100 €		Autres produits et subventions Fest'art 151 710 € Théâtre 91 516 €	
Charges financières 23 121 €		<b>Résultat de fonctionnement 92 044 €</b>	
Dépenses imprévues 1 129€			
Virements + dotations aux amortissements 160 500 €		Virements + dotations aux amortissements 160 500 €	
<b>1 340 770 €</b>		Emprunts nouveaux 85 616 €	
Résultat d'investissement 48 883 €		Excédent de fonctionnement 107 454 €	
Remboursement capital 130 000 €			
Dépenses d'équipement 174 687 €			
<b>353 570 €</b>			